

RÈGLEMENT DU JEU FACEBOOK « Séjour Thalasso »

1. ORGANISATEUR ET LOI APPLICABLE

L'entreprise WEFIT ME, ci-après « l'Organisateur », SARL au capital de 10 000 euros, siret 812 803 203 000 23 dont le siège social est situé au 135 Boulevard Elisabeth Boselli, 49100 ANGERS immatriculée au registre du commerce et des sociétés, organise un **jeu Facebook gratuit sans obligation d'achat** du 8 juin 2022 au 22 juin 2022. (ci-après, le « Jeu »).

Le Jeu, le Site et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français. Le Jeu est accessible depuis l'URL : <https://concours-wefit-club.app.do/concours-sejour-thalasso>

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le fait de s'inscrire au Jeu implique l'acceptation sans réserve et le respect des dispositions du présent règlement, accessible sur la Page Facebook Wefit.club France lors de l'inscription d'un participant et à tout moment durant le Jeu.

2.1 Conditions d'inscription au Jeu

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique résidant en France métropolitaine (incluant la Corse), ou dans les DOM COM.

Tout participant doit être âgé d'au moins 18 ans et disposer de la capacité juridique.

La participation est limitée par personne et par foyer.

2.2 Données des participants

En application de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant auprès de l'Organisateur de ce jeu et pendant la durée du jeu auprès de : Wefit.Club France.

Sous réserve de leur consentement explicite ou, selon les cas, à défaut d'opposition de leur part, les informations collectées sur les participants pourront être utilisées par l'Organisateur.

2.2 Validité de la participation

Les informations et coordonnées fournies par le participant doivent être valides et sincères, sous peine d'exclusion du Jeu et, le cas échéant, de perte de la qualité de gagnant.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé ou déloyal la validité du tirage au sort ou de la désignation d'un gagnant. S'il s'avère qu'un participant a été tiré au sort ou a apparemment gagné une dotation en contravention avec le présent règlement, par des moyens frauduleux, tels qu'une recherche automatisée ou l'emploi d'un algorithme, ou par des moyens autres que ceux résultant du processus décrit par l'Organisateur sur le Site ou par le présent règlement, la dotation concernée ne lui serait pas attribuée et resterait propriété de l'Organisateur, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant par l'Organisateur ou par des tiers.

Il est rigoureusement interdit pour un participant de jouer avec plusieurs noms ainsi que de jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne. Un seul et unique compte de joueur sera ouvert par une même personne possédant les mêmes nom et prénom.

3. PRINCIPES DU JEU

3.1 Mécanique du Jeu

Pour participer au Jeu et tenter de gagner, le participant doit :

- Se rendre sur Facebook
- Aller dans l'onglet jeu concours
- Remplir le formulaire et l'envoyer
- Le formulaire demande :
 - Nom
 - Prénom
 - Adresse mail
 - Sélectionner un club participant

4. DOTATION

Le jeu est composé d'une dotation :

- 1^{er} lot : Séjour pour 2 personnes à la Thalasso : Hôtel & Spa les Salines de Thalazur Carnac
- 2^{ème} lot : Un soin en institut
- 3^{ème} lot : 1 mois offert

5. CLUBS RATTACHÉS

Les clubs participants à ce concours sont :

- Le Lac de Maine
 - Raison sociale : RB FIT
 - Adresse : 30 Av. du Lac de Maine, 49000 Angers
- Beaupréau
 - Raison sociale : WEFIT BEAUPRÉAU
 - Adresse : Rue de la pépinière, 49600 Beaupréau
- Chantonay
 - Raison sociale : SARL OG Fitness
 - Adresse : 47 avenue Georges Clemenceau, 85110 Chantonay
- Mûrs-Érigné
 - Raison sociale : VEGG Fitness
 - Adresse : 26 Rue Valentin des Ormeaux, 49610 Mûrs-Erigné
- Varades
 - Raison sociale : LLFIT
 - Adresse : 595 Rue du Gén de Gaulle, 44370 Loireauxence
- Cosne sur Loire
 - Raison sociale : NIYAEL
 - Adresse : Rue du Maréchal Leclerc, 58200 Cosne-Cours-sur-Loire
- Cholet
 - Raison sociale : JRS Fitness
 - Adresse : 88 Rue de Bourgneuf, 49300 Cholet
- Les Herbiers
 - Raison sociale : JRS Fitness
 - Adresse : 6 Rue Ampère, 85500 Les Herbiers

5. DÉSIGNATION DES GAGNANTS

La désignation des gagnants s'effectuera par tirages au sort le 23 JUIN à 12h00 au moyen d'un algorithme de désignation aléatoire.

Le gagnant sera désigné après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation les concernant.

Le participant désigné lors du tirage sera contacté par message privé Facebook ou par téléphone.

Si un participant tiré au sort ne se manifeste pas dans les 15 jours suivant l'envoi de ce message, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur.

L'Organisateur pourra publier on et off-line le nom ainsi que le lot remporté par les gagnants, sans que cela ne lui confère d'autres droits que la remise de son lot.

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'il ne réponde pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

6. GRATUITÉ DE LA PARTICIPATION

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation. Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne pourra être prise en compte. Toutefois, tout accès au Site effectué sur une base gratuite ou forfaitaire (au moyen d'une connexion par câble, ADSL, Wi-Fi ou liaison spécialisée, etc) ne pourra donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où le fait pour le participant de se connecter au Site et de participer au Jeu ne lui aura occasionné aucun frais ou débours spécifique.

7. RESPONSABILITÉ

Les images utilisées sur le Site, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le Site, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales. Toute ressemblance de personnages ou d'éléments du Jeu avec d'autres personnages fictifs ou d'autres éléments déjà existants, serait purement fortuite et ne pourrait conduire à engager la responsabilité de l'Organisateur ou de ses prestataires tels que l'Opérateur du Jeu agissant pour le compte de l'Organisateur.

L'Organisateur ou ses prestataires tels que l'Opérateur du Jeu agissant pour le compte de l'Organisateur, ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, il était amené à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Il se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation. En particulier, l'Organisateur ou ses prestataires décline toute responsabilité pour le cas où le Site serait indisponible au cours de la durée du Jeu, ou en cas de dysfonctionnement du procédé de tirage au sort automatisé qui ne lui serait pas imputable ou pour le cas où les informations fournies par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable. L'Organisateur ou ses prestataires se réserve le droit de remplacer toute dotation qui leur serait indisponible par une autre dotation de valeur équivalente. Les prix ne peuvent donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte, ni être échangés, ni faire l'objet d'un versement de leur valeur en espèces à la demande du gagnant. Le gagnant s'engage à ne pas rechercher la responsabilité de l'Organisateur ou de ses prestataires en ce qui concerne la qualité, les caractéristiques ou le fonctionnement d'un produit ou d'un service offert en dotation dans le cadre du Jeu, dans la mesure où l'Organisateur n'en est pas le distributeur, le producteur ou le fabricant. Ce jeu concours n'est pas sponsorisé par Facebook.